



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 juillet 2009
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie

I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté en application de la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 31 octobre 2001 (S/PRST/2001/30), par laquelle le Conseil m'a prié de lui soumettre tous les trois mois un rapport sur la situation en Somalie. Il porte sur l'évolution de la situation depuis mon précédent rapport en date du 16 avril 2009 (S/2009/210) et met l'accent, notamment, sur la situation politique et sur les combats qui se sont récemment déroulés à Mogadiscio entre forces du Gouvernement fédéral de transition et groupes d'insurgés. Il contient également un examen de la situation en matière de sécurité, décrit dans leurs grandes lignes les activités menées pour aider le Gouvernement fédéral de transition à mettre en place les institutions de sécurité, le rôle de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) pour stabiliser la sécurité, la situation humanitaire et en matière de droits de l'homme ainsi que les activités opérationnelles des organismes et programmes des Nations Unies en Somalie.

II. Principaux faits nouveaux survenus en Somalie

A. Faits nouveaux d'ordre politique

2. Le Président Cheikh Sharif Cheik Ahmed et le Gouvernement d'unité ont continué de prendre contact avec les groupes d'opposition ne faisant toujours pas partie du processus de réconciliation de Djibouti. Le Président Ahmed a déclaré à plusieurs reprises que les portes étaient ouvertes aux groupes d'opposition qui souhaitaient participer au processus de réconciliation nationale sur la base de l'accord de Djibouti. À cet égard, le Gouvernement n'a cessé d'être en contact avec divers groupes armés d'opposition, en particulier le Hibul Islam, et a tenu des consultations avec des chefs de clan, des notables et des religieux musulmans influents afin d'essayer de susciter un plus large appui en faveur de la stabilisation du pays. Grâce à la médiation du Conseil des religieux islamiques, du Conseil culturel et unitaire hawiye et d'autres religieux et chefs de clan influents, le Gouvernement a pris contact avec les groupes d'insurgés et a réussi à en encourager certains à participer au processus de paix, mais leur participation n'est pas acquise en raison de leur inflexibilité. En dépit de ces échecs, il n'a cessé de répéter qu'il



était prêt à élargir sa base en y intégrant les groupes d'opposition qui renonceraient à la violence.

3. Alors que les combats entre les forces gouvernementales et des éléments armés d'opposition avaient repris, le Gouvernement fédéral de transition a signé le 21 juin avec la Ahlu Sunnah Wal Jama'a une déclaration en vertu de laquelle les deux parties convenaient de coopérer en matière politique, sécuritaire, humanitaire et de développement, dans l'esprit de l'accord de Djibouti. Un ancien membre du groupe d'insurgés Hibul Islam, Cheikh Yusuf Mohamed Siad Inda'ade, avait été nommé plus tôt Ministre d'État pour la défense au sein du Gouvernement d'unité.

4. Le Gouvernement et le Parlement ont continué de se réunir à Mogadiscio en dépit des attaques de plus en plus nombreuses. Le 18 avril, afin d'essayer de répondre à certaines des revendications des groupes d'opposition, le Parlement a approuvé à l'unanimité l'application de la charia dans le pays. Divers représentants de la société somalienne, notamment des chefs de clan et des dignitaires, se sont félicités de cette décision, considérée comme une mesure positive, et ont lancé un appel aux groupes d'opposition afin qu'ils mettent fin aux combats. Depuis début mai, les forces gouvernementales ont été la cible d'attaques intermittentes ainsi que d'assassinats ciblés de la part de groupes d'insurgés, qui ont culminé, le 18 juin, avec l'assassinat du Ministre de la sécurité nationale, Omar Hashi Aden. Le 22 juin, à l'issue d'une réunion du Conseil des ministres qui a conclu que l'intensification des attaques constituait une grave menace pour le pays, le Gouvernement fédéral de transition a décrété l'état d'urgence.

5. Le Président Ahmed s'est rendu dans un certain nombre de pays d'Afrique et d'Europe – Belgique, Turquie, Éthiopie, Égypte, Kenya, Djibouti et Soudan –, où il a notamment débattu de la situation en Somalie et demandé un appui afin de permettre au Gouvernement de rétablir la sécurité dans le pays. Il a également participé au treizième Sommet de l'Union africaine, qui s'est tenu du 1^{er} au 3 juillet à Syrte (Jamahiriyah arabe libyenne), où il a demandé que soient renforcés d'urgence les effectifs et le mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie. Lors de ce sommet, l'Union africaine a fait part de son appui sans réserve au Gouvernement fédéral de transition. Le Sommet a fait siennes les décisions prises plus tôt par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine demandant au Conseil de sécurité d'imposer des sanctions à l'encontre de l'Érythrée pour avoir aidé les insurgés. L'Union africaine a également demandé à l'ONU d'imposer un blocus maritime et une zone d'interdiction de vol afin de stopper l'envoi d'armes et d'autres fournitures aux groupes d'insurgés. Après le Sommet, le Président Ahmed s'est rendu en Éthiopie et en Ouganda pour obtenir un appui en faveur du Gouvernement fédéral de transition.

6. Par solidarité avec le Gouvernement, des membres du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) ont continué de se rendre dans le pays. Le 25 mai, mon Représentant spécial, Ahmed Ould-Abdallah, a effectué une visite à Mogadiscio, au cours de laquelle il a eu des discussions privées avec le Président Ahmed et a participé à une réunion du Conseil des ministres à Mogadiscio. Son adjoint s'est lui aussi rendu à Mogadiscio, afin d'avoir des consultations avec de hauts représentants du Gouvernement fédéral de transition. Sa délégation a fait part au Conseil des ministres somaliens de l'état des contributions annoncées lors de la conférence internationale de donateurs tenue à Bruxelles. Elle a eu un échange de

vues sur la poursuite du processus de paix, y compris la mise en place d'un mécanisme de sécurité conjoint.

B. Sécurité

7. La situation est restée instable. Les insurgés ont continué de mener des attaques à répétition en vue de se rapprocher de la Villa Somalia et d'autres positions stratégiques, comme le carrefour K4 et le port maritime. Le Gouvernement fédéral de transition, appuyé par l'AMISOM, contrôle toujours pour l'instant les districts stratégiques du sud de Mogadiscio ainsi que l'aéroport et le port maritime. Le 7 mai, un groupe d'insurgés a lancé une attaque contre le palais présidentiel. Bien qu'inférieures en nombre, les forces gouvernementales ont réussi à repousser cette attaque. Quelques jours plus tard, elles ont lancé leur première contre-attaque depuis plusieurs mois, parvenant à déloger les insurgés d'un certain nombre de positions stratégiques à Mogadiscio. Les insurgés ont lancé une nouvelle attaque le 19 juin qui a, une nouvelle fois, été repoussée par les forces gouvernementales.

8. Lors de sa trente-troisième session extraordinaire, tenue le 20 mai, le Conseil des ministres de l'IGAD a demandé au Conseil de sécurité d'imposer une zone d'exclusion aérienne, à l'exception des vols humanitaires autorisés par le Gouvernement, au-dessus des aéroports de Kismayo, Baidoa, KM50, Balidoogle, Waajid, Hudur, de tous les aéroports de la région de Gedo, d'Isaley et de Johar. La réunion a également condamné dans les termes les plus fermes possibles tous les individus, organisations et pays, en particulier le Gouvernement érythréen et ses financiers, qui continuaient d'encourager, de recruter, de former, de financer et d'approvisionner les éléments criminels se trouvant en Somalie ou à destination de la Somalie.

9. À sa 190^e séance, le 22 mai, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a exprimé son soutien énergique en faveur du communiqué du Conseil des ministres de l'IGAD et prié le Conseil de sécurité, comme demandé dans le communiqué, de prendre immédiatement des mesures visant à imposer une zone d'exclusion aérienne et un blocus des ports maritimes de façon à empêcher l'entrée d'éléments étrangers en Somalie ainsi que le transport par avion et par bateau d'armes et de munitions à destination des groupes armés en Somalie qui mènent des attaques contre le Gouvernement fédéral de transition, la population civile et l'AMISOM. Il a également prié le Conseil de sécurité d'imposer des sanctions contre tous les acteurs étrangers, qu'ils soient ou non de la région, et en particulier l'Érythrée, qui fournissent un appui aux groupes armés qui mènent des activités de déstabilisation en Somalie, des attaques contre le Gouvernement fédéral de transition, la population civile et l'AMISOM ainsi que contre tous les Somaliens et toutes les entités somaliennes dans le but d'affaiblir les efforts de paix et de réconciliation et de porter atteinte à la stabilité régionale.

10. Des groupes d'insurgés, tels que Al-Shabaab, racketteraient des sociétés privées et enrôleraient des jeunes, y compris des enfants dans le combat contre le Gouvernement à Mogadiscio. Al-Shabaab a confirmé la présence de combattants étrangers dans ses rangs et a déclaré ouvertement qu'il travaillait avec Al-Qaida à Mogadiscio afin de renverser le Gouvernement somalien. Les combattants étrangers, dont un grand nombre viendraient du Pakistan et d'Afghanistan, semblent être bien entraînés et avoir déjà participé à des combats. Ils ont été vus, cagoulés, dirigeant

des opérations offensives contre les forces gouvernementales à Mogadiscio et dans les environs.

11. Al-Shabaab a intensifié sa stratégie visant à contraindre et à intimider la population somalienne, comme en témoignent les assassinats à « haute valeur », soigneusement ciblés, et a arrêté des notables de clan, dont plusieurs ont été assassinés. Le 19 juin, le Ministre de la sécurité nationale, Omar Hashi Aden, a été tué lors d'un attentat-suicide de forte puissance à Beletwyne. Plus de 30 personnes ont été tuées dans l'attentat, qui a été vivement condamné par la communauté internationale et par une grande diversité de représentants de la société somalienne.

12. Les pays voisins de la Somalie, comme la communauté internationale d'une manière générale, étudient comment fournir une assistance plus importante au Gouvernement fédéral de transition en réponse à sa demande d'assistance militaire et autre. Les jours et les semaines qui viennent seront décisifs. Il était évident que le Gouvernement a besoin d'urgence d'un appui militaire en termes de personnel, d'armes et de logistique pour pouvoir continuer à repousser les attaques des insurgés et à défendre les installations clefs. Par conséquent, je lance un appel à l'ensemble de la communauté internationale afin qu'elle apporte d'urgence au Gouvernement somalien un appui sans lequel il pourrait ne pas parvenir à s'implanter véritablement.

III. Mission de l'Union africaine en Somalie

13. La Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) a joué un rôle important dans la stabilisation de la situation en matière de sécurité à Mogadiscio à l'appui du processus de paix de Djibouti. Conformément à leur mandat qui consiste à protéger les institutions fédérales de transition, à appuyer le dialogue politique et la réconciliation nationale et à faciliter l'assistance humanitaire, les troupes de l'AMISOM sont déployées dans des lieux stratégiques à Mogadiscio, notamment le palais présidentiel (Villa Somalia) ainsi que l'aéroport et le port maritime. La présence des soldats de maintien de la paix est un facteur clef de la mise en œuvre de l'accord de paix et est essentielle pour permettre au Gouvernement fédéral de transition de fonctionner à Mogadiscio. La Mission apporte aussi un appui, sur les plans technique et financier, à la reconstitution des forces de sécurité somaliennes.

14. Le 30 juin, les effectifs de l'AMISOM à Mogadiscio s'élevaient à 4 300 hommes, soit 54 % de l'effectif autorisé (8 000 hommes). Ils se composent de trois bataillons ougandais et de deux bataillons burundais, c'est-à-dire qu'il manque toujours quatre bataillons plus les éléments maritimes et aériens prévus. Les combats qui ont repris à Mogadiscio depuis début mai n'ont qu'occasionnellement visé l'AMISOM, qui continue de tenir les positions clefs mentionnées dans mes précédents rapports. L'AMISOM a demandé que soient rapidement déployés les éléments d'appui afin de pouvoir s'acquitter efficacement de son mandat.

15. Des mesures ont été prises pour le déploiement d'un troisième bataillon burundais ainsi que pour le transfert des responsables de la composante civile de l'AMISOM de Nairobi à Mogadiscio. Il est toutefois urgent de renforcer les effectifs de l'AMISOM afin de les porter à leur niveau autorisé, notamment compte tenu des attaques permanentes des insurgés contre le Gouvernement. La Commission de l'Union africaine n'a cessé d'exhorter les États membres de l'Union et ses partenaires d'assurer le déploiement rapide des nouveaux effectifs. Dans le

communiqué publié à l'occasion de la cent quatre-vingt-quatorzième réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, tenue à Addis-Abeba le 16 juin 2009, l'Union s'est félicitée de l'annonce faite par la Sierra Leone et le Malawi de fournir chacun un bataillon à l'AMISOM et a exhorté ses États membres et ses partenaires à apporter l'appui logistique nécessaire au déploiement rapide de ces bataillons. En outre, le Conseil de paix et de sécurité a exhorté les États membres de l'Union africaine qui ont déjà annoncé des troupes à procéder d'urgence à leur déploiement.

16. Dans l'intervalle, l'AMISOM a entrepris le déploiement de sa composante police avec l'arrivée à Mogadiscio, le 18 juin, du Chef de la police. La police de l'AMISOM se compose à l'heure actuelle d'une équipe de direction de six hommes. Au total, 89 policiers – formateurs, conseillers et personnel d'encadrement – ont été recrutés (sur un effectif autorisé de 270 hommes) et seront déployés à Mogadiscio afin de commencer la formation indispensable des 10 000 hommes de la police somalienne, conformément à l'accord de Djibouti. Par ailleurs, une équipe spéciale dirigée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'AMISOM, qui fait rapport au Groupe de travail technique pour le secteur de la sécurité dirigé par le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, travaille à la mise au point d'un programme commun PNUD/AMISOM de formation, d'encadrement et de conseil.

IV. Activités de l'ONU et de la communauté internationale

A. Mobilisation de ressources

17. L'ONU et, de manière générale, la communauté internationale ont organisé un certain nombre d'activités en faveur de la Somalie. Les 22 et 23 avril, l'ONU et ses partenaires ont réuni avec succès à Bruxelles une conférence internationale de soutien aux institutions de sécurité de la Somalie et à l'AMISOM, lors de laquelle les donateurs ont annoncé des contributions supérieures à 213 millions de dollars, en sus des contributions en nature.

18. Au 24 juin, les contributions confirmées s'élevaient à 182,8 millions de dollars dont 7,4 millions pour le Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité en Somalie récemment créé et 30,6 millions pour le Fonds d'affectation spéciale pour l'AMISOM. En outre, le Gouvernement somalien aurait reçu 11,5 millions de dollars alors que l'Union africaine dispose d'environ 6,7 millions de dollars sur son compte. Près de 112,2 millions de dollars sont destinés à être décaissés par l'intermédiaire des groupes pour la mise en œuvre des projets qui seront bientôt créés à Addis-Abeba et Nairobi. Environ 3 millions de dollars devraient être consacrés aux activités de redressement et de développement dirigées par le PNUD en Somalie.

19. Le Groupe de contact international sur la Somalie a tenu sa quinzième réunion à Rome les 9 et 10 juin. À cette occasion, ses membres ont observé que la Somalie traversait une période très délicate qui offrait de grandes possibilités et autorisait un optimisme prudent, en dépit des actes récents de violence. Le Groupe de contact a réaffirmé son soutien au Gouvernement somalien et s'est félicité des efforts du Président Ahmed visant à constituer un gouvernement d'unité nationale, regroupant tous ceux qui rejettent la violence et croient en la réconciliation nationale. Le

29 juin, le Gouvernement somalien a signé, avec l'appui d'organisations bilatérales et multilatérales, un accord avec PricewaterhouseCoopers en vertu duquel ce dernier fera fonction d'agent fiduciaire du Gouvernement. Cette décision traduit la volonté du Gouvernement de gérer les finances publiques de façon transparente.

B. Évolution de la situation concernant les institutions

20. L'ONU a continué d'appuyer le développement et le renforcement des capacités des institutions dans le cadre du projet de développement des institutions somaliennes lancé en janvier 2009. L'appui fourni a principalement porté sur le développement des capacités des fonctionnaires et la fourniture d'une assistance technique pour l'élaboration des politiques et de la législation, l'établissement du budget et la gestion des finances publiques, la mise en valeur des ressources humaines ainsi que sur les infrastructures. Dans le cadre de ce programme, l'ONU a assuré la formation de plus de 120 fonctionnaires au « Putland » et de près de 500 fonctionnaires au « Somaliland » et a mis en place les systèmes, politiques et cadres prévus pour élaborer, examiner et assurer le bon fonctionnement des mécanismes de base en matière de gestion des finances publiques et de réforme de la fonction publique, entre autres.

21. Dans le cadre de l'effort entrepris afin de développer les capacités des fonctionnaires, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie a organisé, du 27 au 30 avril, à l'Institut de formation du Ministère kényan des affaires étrangères à Nairobi un cours d'orientation à l'intention de hauts fonctionnaires de ministères clefs. En outre, du 2 au 5 juin, le PNUD a organisé à Nairobi, à l'intention de hauts fonctionnaires du Ministère de la Constitution et des affaires fédérales, un atelier d'initiation à l'appui en faveur de la planification des actions stratégiques, qui a précisé le mandat du Ministère dans le cadre du processus d'élaboration constitutionnel, étudié l'évolution future et parvenu à un accord au sujet de l'appui qu'un consortium de partenaires internationaux dirigé par le PNUD apporterait en faveur de l'élaboration d'une constitution, avec les conseils politiques de mon Représentant spécial.

C. Les institutions chargées du secteur de la sécurité

22. Dans sa résolution 1872 (2009), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de continuer à aider le Gouvernement fédéral de transition à mettre sur pied les institutions de sécurité transitoires et de l'aider à élaborer une stratégie de sécurité nationale, y compris des plans en matière de lutte contre le trafic d'armes, de désarmement, démobilisation et réintégration, de justice et de capacités pénitentiaires. Le Conseil a demandé au Gouvernement fédéral de transition de définir, dans le cadre de la stratégie de sécurité nationale, le cadre juridique et politique qui régira le fonctionnement de ces forces de sécurité, y compris des mécanismes de gouvernance, de surveillance et de contrôle favorisant le respect de l'état de droit et la défense des droits de l'homme. La situation actuelle sur le plan de la sécurité dans le pays, à Mogadiscio en particulier, exclut de vrais progrès dans l'exécution de ces tâches.

23. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et la communauté des donateurs, et avec le

soutien du Département des opérations de maintien de la paix, a continué à travailler avec le Gouvernement à la revitalisation du Comité mixte de la sécurité, qui demeure le principal truchement entre le Gouvernement somalien et la communauté internationale sur toutes les questions relatives à la sécurité.

24. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie travaille aussi avec la communauté des donateurs pour dresser ensemble les plans d'une évaluation des besoins urgents, avec des experts techniques des Nations Unies et de l'Union africaine. Cela a pour but d'encourager une coordination de la démarche des donateurs qui ont exprimé l'intention d'apporter un soutien et de dispenser une formation à la force nationale de sécurité, en cours de création, et notamment à la police, pour que cette aide réponde bien aux besoins les plus criants. L'évaluation initiale commencerait dans les mois qui viennent.

25. Conformément à la résolution 1872 (2009) du Conseil de sécurité, l'Organisation des Nations Unies continue à aider le Gouvernement fédéral de transition à mettre sur pied une stratégie nationale de la sécurité, et notamment à élaborer une proposition en vue d'un dialogue consultatif avec les Somaliens et les acteurs internationaux intéressés. Ce processus, mené par le Gouvernement et facilité par le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, utilisera les spécialistes présents dans les organismes des Nations Unies et devrait aboutir à la rédaction d'une stratégie exposant les objectifs et les besoins des institutions chargées de la sécurité, de l'appareil judiciaire et de l'appareil pénitentiaire de la Somalie pendant la période de transition et offrir des directives aux programmes d'assistance des partenaires internationaux.

26. Après les annonces de contributions faites à la Conférence des donateurs tenue à Bruxelles pour aider le PNUD à recruter, former et rémunérer les 10 000 policiers somaliens dans le centre et le sud de la Somalie jusqu'en juin 2010, le PNUD a commencé à préparer la remise en état et le rééquipement de deux centres de formation de policiers à Mogadiscio. Cependant, la livraison du matériel a été retardée en raison des combats en cours. La formation de nouveaux policiers originaires du centre et du sud de la Somalie a commencé le 13 juillet à l'école de police d'Armo dans le « Puntland ». Cette formation de policiers est menée par 80 instructeurs somaliens qui ont eux-mêmes été formés dans le cadre de l'initiative commune du PNUD et de la police ougandaise.

27. L'inscription des membres de la Force de sécurité nationale somalienne a commencé. Les membres de la Force somalienne de police formés par le PNUD ont reçu des allocations correspondant aux six premiers mois de l'année 2008. La situation présente sur le plan de la sécurité rend difficiles de nouveaux paiements à tous ceux qui ont été formés dans le passé. D'autres moyens de paiement sont à l'étude.

28. Malgré l'insécurité grave, le Comité consultatif chargé du personnel de police a continué à fonctionner à Mogadiscio, où il suit la situation des détenus. Ce comité est l'une des structures civiles de contrôle qui avaient été établies dans les 18 commissariats de police de Mogadiscio, après qu'un rapport établi en 2008 par Amnesty International a fait état de graves violations des droits de l'homme aux mains des forces gouvernementales. Ce comité consultatif comprend des parlementaires, des chefs de clan, des journalistes et des représentants des milieux d'affaires et de l'Association des femmes somaliennes. Il a pour rôle premier de garantir que les policiers se conduisent conformément aux règles d'un état de droit

et au respect des droits de l'homme. Dans la période de violence actuelle, le chef de la police de Mogadiscio, qui était un des membres importants de ce comité consultatif, a été tué.

D. Activités des Nations Unies à l'appui de la Mission de l'Union africaine

29. Conformément aux résolutions 1863 (2009) et 1872 (2009) du Conseil de sécurité, les Nations Unies ont continué à fournir à l'Union africaine des spécialistes de la planification pour faciliter le déploiement des opérations de l'AMISOM. Durant la période considérée, ces spécialistes de la planification ont aidé l'Union africaine à trouver des contingents supplémentaires, pour l'AMISOM, notamment en assurant des séances d'information et en produisant des documents de planification à l'intention d'éventuels pays fournisseurs de contingents et partenaires de l'Union africaine. À la suite d'une demande émanant du Conseil de la paix et de la sécurité de l'Union africaine, des spécialistes de la planification de l'ONU ont aidé à examiner les règles d'engagement suivies par l'AMISOM, en vue de permettre une action plus robuste des militaires de l'AMISOM dans les limites de son mandat actuel. Des spécialistes de planification de l'ONU, à Addis-Abeba, ont également travaillé à la satisfaction des besoins logistiques et du déploiement de la composante de police de l'AMISOM, afin d'accélérer sa réinstallation à Mogadiscio.

30. En outre, la capacité de la Cellule d'analyse des missions de l'AMISOM a été renforcée; le Centre de situation du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions a organisé une visite de familiarisation et de formation à l'intention de membres du personnel de l'AMISOM à la Cellule d'analyse conjointe des missions, attachée à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, et leur a remis des échantillons de documents de planification, d'orientation et d'analyse pour faciliter le développement du Centre d'analyse de la mission de l'AMISOM. Pendant la période considérée, le Centre de situation a également, chaque jour, dispensé des directives informelles sur des questions de fond ou des questions administratives.

31. Pour contrecarrer l'effet négatif de la propagande lancée dans les médias par les insurgés, les spécialistes de la planification de l'ONU ont aidé l'Union africaine à élaborer sa stratégie de communication avec les médias, lancer un bulletin mensuel et préparer un élargissement du site Web de la Mission. Ces instruments ont pour but de faire connaître les activités de l'AMISOM à Mogadiscio et de faire connaître son mandat aux pays fournisseurs potentiels de contingents, aux donateurs et à la diaspora somalienne. Les spécialistes de la planification ont également continué à aider à élaborer les plans pour une station de radio FM de l'AMISOM qui devrait être lancée dans le cadre de l'ensemble de mesures de soutien logistique.

32. Le Secrétariat a continué à préparer une future opération de maintien de la paix des Nations Unies, qui prendrait la relève de l'AMISOM, sous réserve d'une décision future du Conseil de sécurité dans ce sens. Le Département des opérations de maintien de la paix a mis à jour et précisé ses activités de planification opérationnelle pour les composantes militaire, de police et civile d'une éventuelle opération de maintien de la paix des Nations Unies, et notamment des plans détaillés

pour une éventuelle composante maritime. Si la situation sur le plan de la sécurité à Mogadiscio le permet, des responsables du Département des opérations de maintien de la paix projettent de se rendre à Mogadiscio dans un avenir proche pour tester les hypothèses de travail en fonction des conditions locales et mettre à jour des recommandations concrètes avant la rédaction du rapport demandé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1872 (2009) en septembre 2009.

33. Avec l'accord de l'Assemblée générale, en avril 2009, à l'ouverture d'un crédit de 71,6 millions de dollars pour le soutien logistique des Nations Unies à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), le Département de l'appui aux missions a concentré son action, par le canal du Bureau d'appui des Nations Unies à l'AMISOM, sur un déploiement accéléré de matériel spécialisé de soutien logistique, principalement par prélèvement dans les stocks de la réserve stratégique de la Base de soutien logistique des Nations Unies, sur l'organisation d'une formation des membres de l'AMISOM, la fourniture de moyens d'existence sous la forme de rations supplémentaires et de réserves de ration, et l'amélioration des capacités commerciales existantes d'évacuation sanitaire, pour améliorer la capacité de réaction et la mobilité de l'AMISOM.

34. Une importante expédition de matériel, d'une valeur de 15 millions de dollars, a été prélevée dans les stocks de déploiement stratégique, à la Base de soutien logistique des Nations Unies, et devrait arriver à Mombasa le 14 juillet. Ce matériel comprend des équipements indispensables tels que des groupes électrogènes, des unités de réfrigération, du matériel de cuisine, des bâtiments préfabriqués et des équipements d'assainissement, indépendamment du matériel médical et des véhicules blindés. Ce matériel permettra d'apporter à l'AMISOM, à Mogadiscio, des moyens essentiels d'améliorer son équipement et sa mobilité, et de la doter d'une capacité de réserve; cela permettra aussi au Bureau d'appui des Nations Unies à la Mission de constituer sa propre base de soutien logistique à Mombasa.

35. Du matériel provenant des stocks de déploiement stratégique essentiel, prépositionné à Entebbe (Ouganda) en avril 2009, et en particulier un camion-citerne de lutte anti-incendie pour aérodromes, du matériel d'information et de télécommunication et des équipements connexes, est utilisé pour dispenser une formation indispensable aux membres de l'AMISOM et sera déployé à Mogadiscio avec le personnel nouvellement qualifié. Le matériel restant, en particulier du matériel indispensable à la défense des périmètres, un système d'éclairage mobile des aérodromes, des fournitures médicales et pharmaceutiques et du matériel jetable ont été déployés à Mogadiscio.

36. Une formation à l'utilisation du matériel essentiel des Nations Unies a été organisée. À ce jour, 6 000 heures de formation ont été dispensées au total à une centaine de militaires de l'AMISOM sur une période de deux mois. Cette formation initiale portait sur les principes des activités suivantes : communications stratégiques, lutte contre l'incendie, premiers secours médicaux et soins de traumatologie, construction des unités préfabriquées, gestion et mouvement des équipements. Un stage de recyclage sera organisé en juillet, avant que les militaires ne soient déployés sur le théâtre des opérations. Une formation supplémentaire à la lutte contre l'incendie a été demandée par l'AMISOM. Elle sera assurée à Entebbe (Ouganda) jusqu'à la fin d'août 2009.

37. En dehors du déploiement du matériel et des fournitures d'importance critique, le Département de l'appui aux missions est en train de mettre en place des moyens

de subsistance et des dispositifs logistiques. Le contrat de livraison de rations alimentaires à l'AMISOM a été signé et devrait être opérationnel en août. Dans l'intervalle, la livraison hebdomadaire de rations de combat, destinée à compléter la fourniture d'aliments frais a commencé. Cette mesure transitoire devrait assurer une plus grande flexibilité tactique aux militaires déployés dans les conditions de sécurité de phase V, où il est essentiel qu'ils disposent de rations à portée de la main.

38. La capacité d'évacuation sanitaire demeure un élément critique du soutien apporté, en raison notamment de la grave insécurité qui règne à Mogadiscio. Les dispositions prises à court terme en vue de l'organisation d'une capacité commerciale d'évacuation sanitaire ont été améliorées. Le Département de l'appui aux missions travaille en coordination étroite avec le Département de la sûreté et la sécurité pour déterminer s'il est possible d'organiser un système d'approvisionnement aérien de l'AMISOM.

39. En outre, l'une des composantes prioritaires de l'ensemble des mesures de soutien dont l'AMISOM a un besoin urgent est la construction d'un quartier général et d'un hôpital de niveau 2 à Mogadiscio afin de lui permettre de se transformer d'une mission purement militaire en une mission intégrée civile, de police et militaire. Ces équipements sont d'importance critique pour que l'AMISOM s'acquitte de son mandat. Le Bureau d'appui des Nations Unies à la Mission de l'Union africaine en Somalie prévoit une approche consistant à répondre aux besoins opérationnels immédiats et à plus long terme. Les spécifications de la construction d'un hôpital de niveau 2 et d'un quartier général de la Force ont été communiquées aux fournisseurs et l'attribution du contrat est prévue en août 2009.

40. Le Département de l'appui aux missions a commencé la procédure de passation de marché pour assurer la transition, à partir du 1^{er} août, des dispositions intérimaires actuelles à des contrats à long terme passés par les Nations Unies. L'Assemblée générale a récemment approuvé une ouverture de crédit de 139 millions de dollars pour le début du prochain exercice budgétaire. Ce niveau de financement permet effectivement des opérations de soutien logistique pendant environ quatre mois dans les plans actuels. L'Assemblée a également demandé au Secrétaire général de remettre d'ici à octobre un budget pour l'année 2009/10. Ce budget sera bientôt présenté.

41. Un mémorandum d'accord a été présenté à l'Union africaine pour examen définitif. Il définit les services d'appui qui seraient fournis par l'ONU et les contrôles internes appropriés à mettre en place pour garantir que l'équipement et les services fournis par les Nations Unies le soient de façon transparente, et compatible avec les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'Organisation des Nations Unies se félicite de la confirmation par le Gouvernement kényan de la création à Mombasa d'une base d'appui logistique pour l'AMISOM.

42. Des préparatifs sont en cours en vue de l'obtention des équipements de sécurité indispensables pour assurer une petite présence semi-permanente à Mogadiscio, sur la base des évaluations faites sur place par le Bureau d'appui des Nations Unies à la Mission et par le Département de la sûreté et de la sécurité. Dans les opérations de maintien de la paix, le personnel international se trouvant dans la zone d'opérations est d'importance critique pour permettre une bonne gestion et une bonne livraison du soutien prévu. Quand les conditions de sécurité le permettront, le Bureau d'appui des Nations Unies à la Mission s'efforcera d'établir une empreinte

discrète à Mogadiscio, qui pourrait être utilisée par le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et par l'équipe des Nations Unies en Somalie. Jusqu'à cette date, des mécanismes provisoires de surveillance continueront de faire appel au personnel des Nations Unies et de l'Union africaine ou du personnel contractuel pour atteindre les objectifs.

V. Situation humanitaire

43. La situation humanitaire en Somalie s'est gravement détériorée depuis le 7 mai, à la suite de l'intensification des combats à Mogadiscio; à cela s'ajoute le fait que la sécheresse s'est aggravée dans tout le pays, entraînant une recrudescence d'insécurité dans la plupart des régions du centre et du sud de la Somalie.

44. Les combats récents ont entraîné d'importantes destructions, fait des victimes parmi des civils et déclenché un déplacement massif de population. Plus de 250 civils ont été tués et 900 autres ont été blessés selon des sources hospitalières locales. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a signalé que 204 000 personnes, récemment rentrées à Mogadiscio, se trouvaient de nouveau contraintes à fuir vers des zones plus sûres, dans l'agglomération, ou dans des camps de personnes déplacées au voisinage de la ville. Certaines ont fui vers le couloir d'Afgooye tandis que d'autres se sont mises en route vers des destinations plus lointaines encore. En dépit des combats récents, à Mogadiscio et autour, les organismes humanitaires ont pour l'essentiel pu poursuivre leurs opérations humanitaires, non sans mal. Le 20 juin, le Programme alimentaire mondial (PAM) a été contraint de suspendre temporairement sa distribution de repas aux habitants les plus vulnérables de Mogadiscio, en raison de l'insécurité. Au cours des six premiers prochains mois, le PAM aura besoin de 136 millions de dollars pour alimenter plus de 3 millions de Somaliens.

45. En mai, 458 400 déplacés ont reçu une aide alimentaire dans le couloir d'Afgooye, où se trouve un tiers des personnes nouvellement déplacées. Les populations vulnérables, en particulier les enfants mal nourris, ont reçu une aide alimentaire grâce à divers programmes. Plus de 250 000 personnes déplacées et leurs communautés d'accueil ont bénéficié de la pose de canalisations d'eau potable, du transport d'eau par camion-citerne et de l'amélioration des conditions d'assainissement et d'hygiène. En outre, des efforts de prévention du choléra ont profité à plus de 163 000 habitants. Des tentes et autres articles non alimentaires ont été distribués à plus de 50 000 personnes; environ 13 000 trousse hygiéniques et 1 100 trousse d'accouchement ont été distribuées aux femmes enceintes.

46. Les attaques contre les organismes et le personnel humanitaires se sont poursuivies pendant toute la période considérée. Le 17 mai, les forces d'al-Shabaab ont pris le contrôle de Jowhar et pillé les locaux de l'UNICEF où des fournitures, du matériel et de l'équipement humanitaires ont été délibérément détruits. Le matériel de stockage des vaccins a été saccagé et des milliers de doses de vaccins contre la rougeole, la poliomyélite et d'autres maladies, qui étaient destinés aux femmes et aux enfants somaliens ont été détruites. Des aliments très nutritifs, destinés à prévenir la malnutrition, à l'intention de 40 000 enfants de moins de 3 ans ont également été pillés. Au 7 juillet, les locaux de l'UNICEF restaient occupés par la milice, et le personnel de l'UNICEF n'y avait pas accès. La prise de contrôle de Jowhar par al-Shabaab a de vastes conséquences humanitaires pour tout le pays

étant donné que Jowhar était la plaque tournante pour la fourniture de services et de matériel dans le centre et le sud de la Somalie. La capacité de l'UNICEF de répondre à la situation et de préserver un vaste réseau d'organisations non gouvernementales et communautaires se trouve ainsi gravement compromise : plus de 100 organisations non gouvernementales et communautaires dépendent en effet des fournitures assurées par l'UNICEF et de l'assistance technique de l'UNICEF dans les domaines de la santé publique, la nutrition, l'éducation et la protection des enfants.

47. Les attaques directes contre les travailleurs humanitaires se sont multipliées et six agents humanitaires ont été tués pendant les cinq premiers mois de 2009; sept ont été enlevés. Actuellement, 16 travailleurs humanitaires, enlevés en 2008, sont toujours en captivité. En juin 2009, l'ONG Médecins sans frontières-Belgique a annoncé qu'elle se retirait de la région de Bakool. C'est un grave revers pour la région, car c'était la seule ONG à continuer à fonctionner dans cette zone après la suspension forcée des activités de International Medical Corps en octobre 2008.

48. Les rapports d'évaluation de la sécurité alimentaire pour la période avril-juin 2009 indiquent que la situation alimentaire d'ensemble dans beaucoup de régions de la Somalie restera précaire pendant les six prochains mois. Selon le réseau des systèmes d'alerte rapide à la famine (FEWS NET), la rareté des pluies et plusieurs saisons successives de pluviométrie insuffisante expliquent le mauvais état des pâturages. Cela a entraîné une diminution de la productivité du bétail, et donc de sa valeur, dans le centre et le sud de la Somalie. La sécheresse dans le nord de la Somalie compromet les moyens d'existence de plus de 700 000 personnes vivant de l'élevage et d'un nombre important d'habitants des villes dont le revenu et l'alimentation sont liés au commerce du bétail. Au total, au moins 3,2 millions de personnes, 43 % de la population du pays, continueront à avoir besoin d'une assistance humanitaire et d'un complément de moyens d'existence jusqu'en septembre 2009.

49. Le HCR a signalé que le nombre de migrants et de demandeurs d'asile qui tentent la dangereuse traversée du golfe d'Aden pour se rendre au Yémen a augmenté de 30 % au premier trimestre de 2009 par rapport à la même période de 2008. Au 14 juin, près de 28 000 personnes, surtout des Somaliens et des Éthiopiens, avaient débarqué sur les côtes du Yémen. Le HCR et ses partenaires ont alors augmenté les efforts qu'ils font pour dissuader les candidats au départ de monter à bord des embarcations des contrebandiers au principal point de départ, Bossaso, dans le « Puntland ».

50. Les besoins humanitaires de la Somalie demeurent considérables, et pourtant les moyens financiers reçus dans le cadre de l'Appel global à la fin de juin 2009 ne couvrent que 44 % du montant demandé, qui est de 984 millions de dollars. La faiblesse du financement dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement et de la santé est particulièrement préoccupante, ces secteurs étant complémentaires. Il est important que la communauté internationale apporte d'urgence des contributions pour permettre aux organismes humanitaires d'améliorer l'accès à l'eau propre et aux soins de santé.